

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail — Démocratie — Paix

MINISTÈRE DU PLAN, DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE

BUDGET DE L'ÉTAT

EXERCICE 1988

TOME I

LOI N° 023/88 du 26 Décembre 1988

portant modification de la loi de Finances 1988

LOI DE FINANCES MODIFICATIVE POUR 1988

EXPOSE DES MOTIFS

L'évolution de la conjoncture pétrolière mondiale et les faibles rentrées des recettes fiscales ne permettent pas d'envisager la réalisation des prévisions des recettes inscrites dans la Loi de Finances initiale pour 1988.

Dès lors, il apparaît nécessaire de corriger les charges du budget de fonctionnement sur la base des recettes réellement réalisables, afin de présenter un budget qui tienne compte de l'état actuel de nos finances publiques et de nos engagements vis-à-vis de l'extérieur.

Le budget général de l'Etat pour 1988 qui avait été arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 283.976.000.000 de Francs CFA dont 252.180.000.000 de Francs pour le budget de fonctionnement et 31.796.000.000 de francs pour le budget d'investissement a été ramené à : 204.445.000.000 de francs CFA, répartis comme suit :

- pour le budget de fonctionnement	172.649.000.000 Francs
- pour le budget d'investissement	31.796.000.000 Francs.

L'impasse budgétaire a été réduite à 57.709.000.000 de Francs CFA contre 127,4 Milliards prévus par la Loi de Finances initiale.

../...

A/- BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Initialement arrêté à la somme de Deux Cent Cinquante Deux Milliards Cent Quatre Vingt Millions (252.180.000.000) de Francs CFA, le budget de fonctionnement 1988 a été ramené à Cent Soixante Douze Milliards Six Cent Quarante Neuf Millions (172.649.000.000) de Francs CFA.

I - DES RESSOURCES

Les prévisions de recettes définitives sont arrêtées à 114,940 Milliards contre 124,770 Milliards de prévisions initiales, soit une diminution de 9,830 Milliards de Francs CFA.

1/- LES IMPOTS ET TAXES INTERIEURS pour 45,690 Milliards contre 50,005 Milliards de prévisions initiales ; soit une diminution de 4,315 Milliards. L'impôt pétrolier a été reconduit pour un montant de 3,5 Milliards.

2/- LES DROITS ET TAXES EN DOUANES pour 34,250 Milliards contre 34 Milliards de prévisions initiales.

Malgré la baisse de la conjoncture, l'amélioration du recouvrement et la poursuite de l'effort de lutte contre la fraude, permettent d'envisager des résultats plus intéressants par rapport à ceux de l'année 1987.

3/- LES RECETTES DES DOMAINES ET DES SERVICES elles ont été ramenées à Trente Cinq Milliards (35.000.000.000) de Francs CFA contre 40,764 Milliards de prévisions initiales, soit une diminution de 5,764 Milliards.

.../...



Cette rubrique renferme :

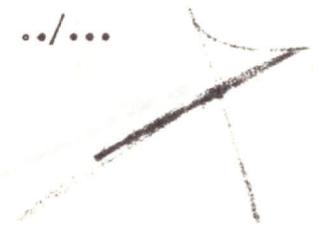
- les redevances pétrolières pour 31,100 Milliards contre 35,100 Milliards de prévisions initiales. Elles sont en baisse de 4 Milliards.

L'augmentation de la production : 6,5 Millions de tonnes contre 5,8 Millions de prévisions initiales, ne compense pas le manque à gagner des ressources engendré par la chute du prix de baril de pétrole qui se stabilise autour de 14 Dollars le baril contre 16,5 Dollars affiché en Décembre 1987.

- Loyer sur la CORAF pour 2,4 Milliards
- Produits forestiers provenant de la vente des eucalyptus pour 500 Millions
- Les recettes des services proprement dites pour 1 Milliard.

Le produit des amendes et frais de justice a été diminué de 1 Milliard de Francs CFA pour tenir compte des tendances observées au cours des six (6) premiers mois de l'année.

4/- LES RESSOURCES EN CAPITAL comportent une inscription de 57.709.000.000 de francs CFA. Il s'agit en fait d'une impasse qui sera financée par des ressources extérieures tels PAS BAD, PAS BIRD, ainsi que les prêts d'ajustement liés au rééchelonnement de la dette.

../.


NATURE DES RECETTES	PREVISIONS INITIALES 1988	MODIFICATIONS	PREVISIONS REMANIEES
<u>TITRE I - RECETTES FISCALES</u>			
<u>GROUPE 011</u> - Impôts et Taxes intérieurs	46.505.453.000	- 4.315.453.000	42.190.000.000
- Impôts sur les Sociétés pétrolières	3.500.000.000	-	3.500.000.000
<u>GROUPE 012</u> - Droits et Taxes en Douanes	34.000.000.000	+ 250.000.000	34.250.000.000
Total du Titre I :	84.005.453.000	- 4.065.453.000	79.940.000.000
<u>TITRE II - RECETTES DES DOMAINES ET DES SERVICES</u>			
<u>GROUPE 021</u> - Revenus du Domaine	3.094.547.000	- 194.547.000	2.900.000.000
- Redevances pétrolières	35.170.000.000	- 4.070.000.000	31.100.000.000
<u>GROUPE 022</u> - Recettes des Services	2.500.000.000	- 1.500.000.000	1.000.000.000
Total Titre II :	40.764.547.000	- 5.764.547.000	35.000.000.000
<u>TITRE III - Transferts</u>			
<u>GROUPE 031</u> - Règlement des Organismes divers	-	-	-
<u>GROUPE 032</u> - Ressources en Capital	127.410.000.000	-69.701.000.000	57.709.000.000
Total Titre III :	127.410.000.000	- 69.701.000.000	57.709.000.000
TOTAL GENERAL DES RECETTES MODIFIEES :	252.180.000.000	- 79.531.000.000	172.649.000.000

II - DES CHARGES

Les charges du Budget de fonctionnement ont été sévèrement réduites, afin de rétablir l'équilibre budgétaire. En effet, malgré l'importance d'une part des besoins exprimés par les Administrations et, d'autre part de la nature des dépenses que renferment certaines lignes des Transferts et des Charges communes, il n'a pas été possible de protéger les dotations initiales de fonctionnement.

Les abattements ont été opérés de la manière suivante :

(en Mds F.CFA)			
NATURE DE LA DEPENSE	PREVISIONS INITIALES	MODIFICATIONS	PREVISIONS REMANIEES
- Dette Publique	127,000	- 74,686	52,314
- Personnel	78,300	- 0,693	77,607
- Matériel	3,385	- 0,435	2,950
- Charges communes	5,879	- 1,571	4,308
- Transferts hors Contribution à l'Investissement	37,616	- 2,146	35,470
TOTAL	252,180	- 79,531	172,649



Les prévisions des dépenses de Personnel ont été réduites de la somme de SIX CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLIONS DE FRANCS représentant le montant de l'abattement opéré sur les salaires fonctionnels et les indemnités des Agents de l'Etat au titre du dernier trimestre de l'année.

L'enveloppe retenue, soit 77,607 Mds permettra néanmoins d'assurer un règlement partiel des cotisations patronales aux deux Caisses de Retraite (C.N.S.S. et C.R.F.)

En ce qui concerne les Transferts hors Contribution à l'Investissement, les dotations de certains postes obligatoires comme les bourses des Elèves et Etudiants, les Contributions aux Organismes Internationaux, ainsi que les subventions aux Etablissements publics (Université Marien NGOUABI), ont été protégées de la mesure d'abattement.

B/- BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le Budget d'Investissement n'a pas été remanié pour permettre d'une part, l'achèvement des grandes opérations du premier plan quinquennal 1982 - 1986 encore en cours, et d'autre part la poursuite de notre politique de Développement conformément aux axes prioritaires définis dans le programme intérimaire d'Investissement 1987 - 1988.



REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

023/88
// LOI DE FINANCES N° _____ / DU 26/12/88
PORTANT MODIFICATION DU BUDGET DE L'ETAT
POUR 1988.

L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE a délibéré et adopté;

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT promulgue la Loi dont la teneur suit :

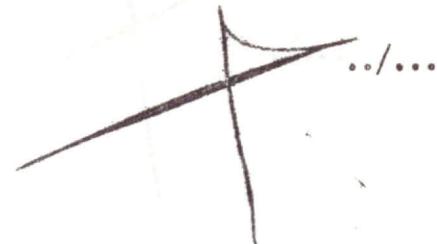
ARTICLE 1er.- La Loi de Finances n° 020/87 du 30 Décembre 1987 pour l'année 1988 est modifiée conformément aux dispositions ci-après :

ARTICLE 2.- Le Budget général de l'Etat, est réduit de SOIXANTE DIX NEUF MILLIARDS CINQ CENT TRENTE UN MILLIONS (79.531.000.000) de Francs CFA, et arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de DEUX CENT QUATRE MILLIARDS QUATRE CENT QUARANTE CINQ MILLIONS (204.445.000.000) de Francs CFA, répartie comme suit :

- Budget de fonctionnement	172.649.000.000 F
- Budget d'Investissement	31.796.000.000 F

TOTAL	204.445.000.000 F

.../...



La structure des deux budgets est la suivante :

a) Recettes du Budget de fonctionnement	172.649.000.000 F
- Reversement au Budget d'Investissement	Néant
TOTAL DU BUDGET REEL	172.649.000.000 F

b) Budget d'Investissement

Contribution du Budget de fonctionnement	Néant
autres ressources	31.796.000.000

A/- BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1 - Ressources

ARTICLE 3.- Les ressources du Budget de fonctionnement de l'Etat sont réduites de SOIXANTE DIX NEUF MILLIARDS CINQ CENT TRENTE UN MILLIONS (79.531.000.000) de Francs CFA et arrêtées à CENT SOIXANTE DOUZE MILLIARDS SIX CENT QUARANTE NEUF MILLIONS (172.649.000.000) de Francs CFA répartis comme suit :



TITRE 1.- RECETTES FISCALES

<u>GRUPE 011</u> - IMPOTS ET TAXES INTERIEURS	42.190.000.000 F
- IMPOTS SUR LES SOCIETES PETROLIERES	3.500.000.000
Sous-total	45.690.000.000 F
<u>GRUPE 012</u> - DROITS ET TAXES EN DOUANES	34.250.000.000 F
TOTAL DU TITRE 1	79.940.000.000 F

TITRE 2.- RECETTES DES DOMAINES ET DES SERVICES

<u>GRUPE 021</u> - REVENUS DU DOMAINE	2.900.000.000 F
- REDEVANCES PETROLIERES	31.100.000.000 F
Sous-total	34.000.000.000 F
<u>GRUPE 022</u> - RECETTES DES SERVICES	1.000.000.000 F
TOTAL DU TITRE 2	35.000.000.000 F

TITRE 3 - TRANSFERTS

<u>GRUPE 031</u> - REGLEMENT DES ORGANISMES DIVERS	Néant
<u>GRUPE 032</u> - RESSOURCES EN CAPITAL	57.709.000.000 F
TOTAL DU TITRE 3	57.709.000.000 F
TOTAL GENERAL DES RECETTES MODIFIEES	172.649.000.000 F

~~...../.....~~

2 - C H A R G E S

ARTICLE 4.- Le montant des dépenses du Budget de fonctionnement de l'Etat est diminué de : SOIXANTE DIX NEUF MILLIARDS CINQ CENT TRENTE UN MILLIONS (79.531.000.000) de Francs et arrêté à la somme de CENT SOIXANTE DOUZE MILLIARDS SIX CENT QUARANTE NEUF MILLIONS (172.649.000.000) de Francs CFA détaillée conformément aux tableaux annexés à la présente Loi.

TITRE 1er.-

DETTE PUBLIQUE

CHAPITRE 152-90

- Dette Extérieure (Charge des Emprunts)	52.274.000.000 F
- Dette Intérieure ... Chapitre 152-91	NEANT
- Dette Viagère Chapitre 152-92	40.000.000 F
TOTAL DU TITRE 1er	52.314.000.000 F

TITRE 2.-

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE 5.- Les crédits des Ministères démembrés en application du Décret n° 88/624 du 30 Juillet 1988 portant nomination des Membres du nouveau Gouvernement, sont rattachés aux Ministères correspondants.



ARTICLE 6.- Les charges de fonctionnement des administrations sont modifiées et réparties comme suit :

GROUPE 1 - POUVOIRS PUBLICS

TITRE 3

TRANSFERTS

SECTION 211 - PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

Chapitre 10 : Personnel 2.266.027.000 F
20 : Matériel (Voir Transferts)
Sous-total 2.266.027.000 F

SECTION 311 2.830.000.000 F
TOTAL P.C.T. 5.096.027.000 F

SECTION 212 - ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE

Chapitre 10 : Personnel 191.329.000 F
20 : Matériel (Voir Transferts)
Sous-Total 191.329.000 F

SECTION 312 535.000.000 F
TOTAL A.N.P. 726.329.000 F

.../...



SECTION 213 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chapitre 10 - Personnel 775.487.000 F
 20 - Matériel 896.000.000 F
 Sous-total 1.671.487.000 F

SECTION 313 801.312.500 F
 TOTAL PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE 2.472.799.500 F

SECTION 215 - CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Chapitre 10 - Personnel 103.305.000 F
 20 - Matériel (voir Transferts)
 Sous-total 103.305.000 F

SECTION 315 25.000.000 F
 TOTAL CONSEIL CONSTITUTIONNEL 128.305.000 F

R E C A P I T U L A T I O N

PERSONNEL 3.336.148.000 F
 MATERIEL 896.000.000 F
 Sous-total 4.232.148.000 F

TRANSFERTS 4.191.312.500 F

TOTAL DU GROUPE 1 8.423.460.500 F

MOYENS DES SERVICES

GROUPE 2 - ACTION ADMINISTRATIVE GENERALE

SECTION 220 - PREMIER MINISTRE

Chapitre 10 - Personnel 434.931.000 F
 20 - Matériel 115.000.000 F
 Sous-total 549.931.000 F

SECTION 320 115.375.000 F
 TOTAL PRIMATURE 665.306.000 F

SECTION 221 - DEFENSE NATIONALE ET SECURITE

(rattachée à la Présidence de la République)

Chapitre 10 - Personnel 18.161.742.000 F
 20 - Matériel (voir Transferts)
 Sous-total 18.161.742.000 F

SECTION 321 11.757.000.000 F
 TOTAL DEFENSE NATIONALE 29.918.742.000 F

.../...

SECTION 231 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

Chapitre 10 - Personnel 4.627.767.000 F
20 - Matériel 345.000.000 F
Sous-total 4.972.767.000 F

SECTION 331 149.500.000 F
TOTAL AFFAIRES ETRANGERES
RES 5.122.267.000 F

SECTION 233 - MINISTERE DE L'INFORMATION

Chapitre 10 - Personnel 1.752.620.000 F
20 - Matériel 30.000.000 F
Sous-total 1.782.620.000 F

SECTION 333 33.000.000 F
TOTAL INFORMATION 1.815.620.000 F

SECTION 234 - MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DU POUVOIR POPULAIRE

Chapitre 10 - Personnel 1.969.171.000 F
20 - Matériel 10.000.000 F
Sous-total 1.979.171.000 F

SECTION 334 421.925.003 F
TOTAL ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DU POUVOIR
POPULAIRE 2.401.096.003 F

R E C A P I T U L A T I O N

PERSONNEL 26.946.231.000 F
MATERIEL 500.000.000 F
SOUS-TOTAL 27.446.231.000 F
TRANSFERTS 12.476.800.003 F

TOTAL GROUPE 2 39.923.031.003 F

~~...../.....~~

GROUPE 3 : ACTION ECONOMIQUE

SECTION 241 : MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Chapitre 10 - Personnel	2.322.386.000 F
20 - Matériel	12.000.000 F
Sous-total	2.334.386.000 F

SECTION 341	375.906.250 F
TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	2.710.292.250 F

SECTION 242 - MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

Chapitre 10 - Personnel	601.724.000 F
20 - Matériel	4.000.000 F
Sous-total	605.724.000 F

SECTION 342	306.687.500 F
TOTAL ECONOMIE FORESTIERE	912.411.500 F

SECTION 243 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA CONSTRUCTION, URBANISME ET DE L'HABITAT

Chapitre 10 - Personnel	472.134.000 F
20 - Matériel	6.000.000 F
Sous-total	478.134.000 F

SECTION 343	1.859.700.000 F
TOTAL TRAVAUX PUBLICS, CONSTRUCTION, URBANISME ET HABITAT	2.337.834.000 F

SECTION 244 - MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE L'AVIATION CIVILE

Chapitre 10 - Personnel	134.036.000 F
20 - Matériel	5.000.000 F
Sous-total	139.036.000 F

SECTION 344	104.000.000 F
TOTAL TRANSPORTS ET AVIATION CIVILE	243.036.000 F

.../... 

SECTION 245 - MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE LA
PECHE ET DE L'ARTISANAT

Chapitre 10 - Personnel 495.730.000 F
20 - Matériel 4.000.000 F
Sous-total 499.730.000 F

SECTION 345 49.375.000 F
TOTAL INDUSTRIE, PECHE
ET ARTISANAT 549.105.000 F

SECTION 246 - MINISTERE DES MINES ET ENERGIE
CHARGE DES P.T.T.

Chapitre 10 - Personnel 477.449.000 F
20 - Matériel 5.000.000 F
Sous-total 482.449.000 F

SECTION 346 1.875.000 F
TOTAL MINES ET ENERGIE,
CHARGE DES P.T.T. 484.324.000 F

SECTION 251 - MINISTERE DU COMMERCE ET DES
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Chapitre 10 - Personnel 495.960.000 F
20 - Matériel 10.500.000 F
Sous-total 506.460.000 F

SECTION 351 98.750.000 F
TOTAL COMMERCE ET PME 605.210.000 F

.../...

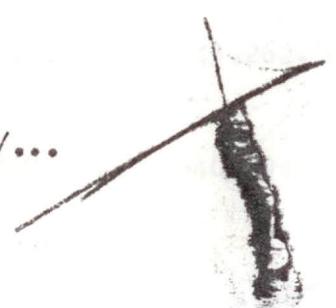

ARTICLE 252 : MINISTERE DU PLAN, DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Chapitre 10 - Personnel	4.831.033.000 F	
20 - Matériel	1.155.000.000 F	SECTION 352
Sous-total	5.986.033.000 F	3.989.012.499 F
		TOTAL PLAN, FINANCES
		ET ECONOMIE
		9.975.045.499 F

RECAPITULATION

Personnel	9.830.452.000 F	
Matériel	1.201.500.000 F	
Transferts hors contribution à l'investissement	6.785.306.249 F	
Sous-total	17.817.258.249 F	
Charges Communes	4.308.000.000 F	
TOTAL GROUPE 3 AVEC CHARGES COMMUNES		22.125.258.249 F

.../...



GROUPE 4.- ACTION CULTURELLE ET EDUCATIVE

SECTION 261 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
ET DE L'ALPHABETISATION

Chapitre 10 - Personnel	20.141.069.000 F
20 - Matériel	85.000.000 F
Sous-total	20.226.069.000 F

SECTION 361	756.878.748 F
TOTAL MINI. ENSEIGNEMENT FON- DAMENTAL ET DE L'ALPHABETISA- TION	20.982.947.748 F

SECTION 262 : MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE
ET SUPERIEUR

Chapitre 10 - Personnel	4.755.492.000 F
20 - Matériel	58.860.000 F
Sous-total	4.814.352.000 F

SECTION 362	10.534.640.000 F
TOTAL MINISTERE DES ENSEIGNE- MENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR	15.348.992.000 F

SECTION 263 : MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS
CHARGE DU TOURISME

Chapitre 10 - Personnel	490.869.000 F
20 - Matériel	6.863.000 F
Sous-total	497.732.000 F

SECTION 363	43.262.500 F
TOTAL MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS CHARGE DU TOURISME	540.994.500 F

.../...



SECTION 264 : MINISTERE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

Chapitre 10 - Personnel 1.792.666.000 F
20 - Matériel 3.277.000 F
Sous-total 1.795.943.000 F

SECTION 364 : 181.300.000 F

TOTAL MINISTERE DE
L'EDUCATION PHYSIQUE
ET DES SPORTS... 1.977.243.000 F

SECTION 265 : MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

Chapitre 10 - Personnel 530.680.000 F
20 - Matériel 5.500.000 F
Sous-total 536.180.000 F

SECTION 365 : 181.000.000 F

TOTAL MINISTERE RE-
CHERCHE SCIENTIFIQUE 717.180.000 F

.../...



RECAPITULATION

Personnel	27.710.776.000 F
Matériel	159.500.000 F
Transferts hors contribution à l'investissement...	11.697.081.248 F
TOTAL GROUPE 4 :	39.567.357.248 F

GROUPE 5.- ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

SECTION 271.- MINISTERE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Chapitre 10 - Personnel	7.882.337.000 F
20 - Matériel	167.000.000 F
Sous-total	8.049.337.000 F

SECTION 371 253.000.000 F

TOTAL MINI.SANTE ET AFFAIRES SOCIALES 8.302.337.000 F

.../...


SECTION 272 - MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

Chapitre 10 - Personnel 1.901.056.000 F
20 - Matériel 26.000.000 F
Sous-total 1.927.056.000 F

SECTION 372 66.500.000 F
TOTAL TRAVAIL, SECURITE
SOCIALE JUSTICE, GARDE DES
SCEAUX 1.993.556.000 F

RECAPITULATION

Personnel 9.783.393.000 F
Matériel 193.000.000 F
Transferts hors contribution à
l'investissement 319.500.000 F
TOTAL GROUPE 5 10.295.893.000 F

TOTAL GENERAL DES GROUPES 1+2+3+4+5 = 120.335.000.000 F

TOTAL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT MODIFIE : 120.335.000.000 + 52.314.000.000 = 172.649.000.000 F

.../...


B/- BUDGET D'INVESTISSEMENT

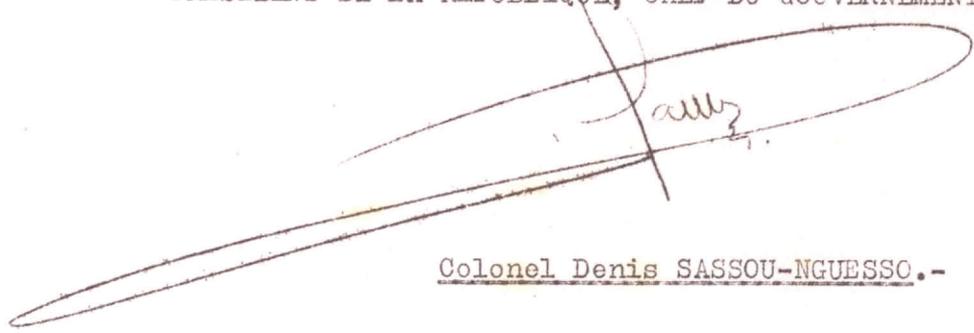
ARTICLE 7.- Les ressources du budget d'investissement et les crédits de paiement prévus par la Loi de Finances initiale sont reconduits.

ARTICLE 8.- Toutes dispositions non contraires à la présente loi sont maintenues.

ARTICLE 9.- La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et exécutée comme Loi de l'Etat.

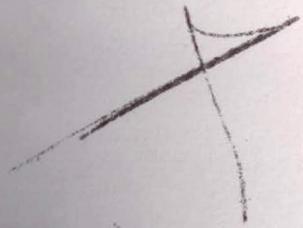
Fait à Brazzaville, le 26/12/88

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,



A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke and a large loop above it. The signature is written over the printed name below.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-



A handwritten mark consisting of a vertical line and a horizontal line crossing it, resembling a cross or a stylized 'X'.